

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des Décisions du Bureau Communautaire

Nombre de :

- Membres du bureau en exercice : 29
- Membres présents : 26
- Membres absents : 3

**SEANCE DU
Mercredi 13 octobre 2021**

Point 2 c

RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste non-permanent de conseiller numérique et demande de subvention

Le Président expose que cette proposition s'inscrit dans le cadre d'un appel à projet organisé par l'Etat. Ce dispositif vise à financer 4 000 emplois de conseillers numériques au plan national qui auront pour objectif de former les habitants du territoire aux pratiques informatiques essentielles dans leurs démarches quotidiennes.

Allouée sous forme de subvention, l'Etat versera une aide totale s'élevant à 50 000 euros pour ce poste pour les deux années.

Les missions envisagées sont les suivantes :

- Informer les usagers et répondre à leurs questions ;
- Analyser et répondre aux besoins des usagers ;
- Présenter aux usagers les services et dispositifs publics disponibles ;
- Accompagner les usagers individuellement ;
- Organiser et animer des ateliers thématiques ;
- Rediriger les usagers vers d'autres structures ;
- Fournir les éléments de suivi sur leur activité

Ce conseiller numérique sera basé à la médiathèque intercommunale de Benfeld. Il sera amené à se rendre notamment aux médiathèques d'Erstein et de Rhinau en fonction des besoins.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à manifestation d'intérêt du Secrétariat d'Etat chargé de la transition numérique et des communications électroniques pour les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II,

Considérant que l'emploi créé répond à un projet temporaire visant à former les usagers au numérique, la collectivité s'est portée candidate à l'appel à projet organisé par l'Etat.

le Bureau décide à l'unanimité :

D'AUTORISER la création d'un emploi non permanent à temps complet pour une durée prévisionnelle de deux ans de Conseiller numérique, sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à prendre toute décision dans ce cadre,

DE SOLLICITER la subvention la plus élevée possible de la part de l'Etat et de tout autre organisme.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD le 19 octobre 2021
Le Président,
Stéphane SCHAAL